

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE146217001

**Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine Inc. pour la
réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie,
entre les chemins Côte-Saint-Luc et Queen-Mary - Arrondissement Côte-
des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 2 345 475,37 \$,
taxes incluses – Appel d'offres public 10119 - 5 soumissionnaires**

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 1^{er} mai 2014

Direction générale

Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achimsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Sylvia Lo Bianco
Arrondissement de Montréal-Nord

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 1^{er} mai 2014

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE146217001, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Les Excavations Lafontaine Inc. pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Côte-Saint-Luc et Queen-Mary - Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 2 345 475,37 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 10119 - 5 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Critères d'examen	4
Mandat SMCE146217001	5
Conclusion	7

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des renseignements contenus dans une soumission, chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard des renseignements reçus dans le cadre de l'examen d'un dossier. L'accès aux travaux de la commission est également limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé.

La commission procède périodiquement à une révision des critères d'examen et dresse annuellement un bilan de ses activités.

Le rapport de la commission est considéré comme étant une partie intégrante du dossier décisionnel et du mandat desquels il découle et ce, conformément aux articles 2 du *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* et du *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats*.

Critères d'examen et modalités de fonctionnement

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants font ainsi l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres :

1. Contrat de plus de 10 M\$
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ou contrat de services professionnels de plus de 1 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
 - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
 - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
 - Contrat accordé à un consortium;
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
 - Une transaction conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission.

Mandat SMCE146217001

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine Inc. pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Côte-Saint-Luc et Queen-Mary - Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 2 345 475,37 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 10119 - 5 soumissionnaires

À sa séance du 9 avril 2014, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1146217001. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre la soumission de l'adjudicataire et du deuxième plus bas soumissionnaire conforme*

Le 16 avril, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE146217001 qui lui avait été confié. Des responsables du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les responsables du dossier ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réhabilitation d'une conduite d'eau principale de 900 mm de diamètre par insertion d'une conduite de 750 mm de diamètre minimum, sur une longueur de 490 mètres, au niveau de la voie de service du boulevard Décarie, direction sud, du chemin Queen-Mary jusqu'à l'intersection avec le chemin de la Côte-Saint-Luc (tronçon nord) ainsi que la reconstruction d'une conduite d'eau principale de 900 mm, sur une longueur de 60 mètres, sur la voie de service du boulevard Décarie au niveau de l'intersection avec le chemin de la Côte-Saint-Luc (tronçon sud) dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce. De plus, le projet comporte les éléments suivants :

- la construction d'une chambre de débitmètre dans le tronçon nord;
- la réfection d'une chambre de vidange et de deux chambres de vannes.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents représentant 10 % du montant total des travaux est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis ou à des changements liés aux travaux imprévus ou additionnels qui peuvent survenir en cours de réalisation de chantier. Le pourcentage de 10 % est une pratique courante dans le monde de la construction et a été établi selon les expériences passées.

Des frais incidents de 173 738,92 \$, taxes incluses, ont été réservés, représentant 8 % de la valeur du contrat, pour défrayer les coûts associés aux travaux spécialisés. Ces frais sont répartis de la façon suivante, 3 % ont été réservés pour le contrôle qualitatif et 5 % pour les autres travaux spécialisés. Les travaux spécialisés à associer à ce montant sont :

- la protection et le déplacement d'utilités publiques
- les activités de communication
- la gestion des impacts
- le marquage et la signalisation (feux de circulation)

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien La Presse ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 30 janvier 2014. L'ouverture des soumissions pour la réalisation des travaux a eu lieu à l'hôtel de Ville de Montréal le 24 février 2014, à 14 heures. Deux addendas ont été émis durant la période soumission.

Cinq soumissions ont été déposées, ce qui représente 33 % des preneurs de documents. Parmi les dix qui n'ont pas déposé d'offre, sept étaient des sous-traitants, deux avaient un calendrier trop chargé et un s'est trompé en retirant les documents.

Il y a un écart de prix de 32,93 % entre la soumission de l'adjudicataire et celle du deuxième plus bas soumissionnaire.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Les membres ont rapidement convenu de la conformité du processus d'appel d'offres dans ce dossier. Ils ont cependant souligné qu'il conviendrait d'inclure au sommaire décisionnel ou dans ses annexes un tableau présentant les non-soumissionnaires et les raisons de leur désistement. De même, bien qu'ils aient obtenu verbalement une réponse satisfaisante à leur question, les commissaires croient que la réponse donnée par le Service de l'eau à l'intervention de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce relativement au moment de début des travaux devrait être ajoutée au sommaire décisionnel.

Compte tenu que l'adjudicataire est peu connu des services municipaux, ayant surtout travaillé dans la région de Québec, la commission a réitéré l'importance d'assurer un suivi serré du chantier.

Les commissaires ont constaté la conformité du processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre la soumission de l'adjudicataire et du deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE146217001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.